

Cadre inclusif sur le BEPS

Une réponse globale à un problème mondial

Juillet 2018

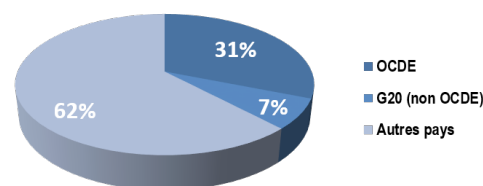
Le phénomène BEPS en bref

- L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui résultent de l'utilisation par les entreprises multinationales des failles et différences de traitement fiscal existant dans les règles internationales actuelles, n'épargnent aucun État. Les pays en développement, dans lesquels l'impôt sur les sociétés représente une part plus importante des recettes fiscales, sont tout particulièrement pénalisés.
- Dans la mesure où les entreprises conduisent leurs activités à l'échelle mondiale, les États doivent agir ensemble pour restaurer la confiance à l'égard des systèmes fiscaux nationaux et internationaux. Les pratiques liées au BEPS occasionnent aux États une perte annuelle estimée entre 100 et 240 milliards de dollars US, l'équivalent de 4 à 10% des recettes provenant des impôts sur les sociétés.
- Grâce à leur coopération étroite au sein du Projet BEPS de l'OCDE et du G20, plus de 60 pays ont défini ensemble 15 Actions permettant de lutter contre l'évasion fiscale, d'améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et de créer un environnement fiscal plus transparent.

Qu'est-ce que le Cadre inclusif (CI) de BEPS ?

- Suite à la publication du paquet BEPS en octobre 2015, les dirigeants des pays du G20, ont appelé instamment à sa mise en application rapide, demandant à l'OCDE de développer un cadre plus inclusif impliquant les pays intéressés non membres du G20 ainsi que les juridictions, et englobant les pays en développement.
- L'OCDE a créé le Cadre inclusif sur le BEPS en juin 2016 de manière à ce que tous les pays et juridictions travaillent ensemble. Plus de 115 pays et juridictions ont adhéré au CI sur un pied d'égalité dans le développement de normes concernant les questions relatives au BEPS tout en veillant à leur mise en œuvre de manière cohérente.
- Pour devenir membre¹, un pays ou juridiction doit s'engager à mettre en œuvre les mesures BEPS et s'acquitter d'une cotisation² annuelle de 20 000 EUR.

Plus de 115 membres du Cadre inclusif



1. www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf

2. Assujetti à des ajustements annuels pour tenir compte de l'inflation.

Pourquoi participer ?

- La mise en œuvre des mesures protège votre base d'imposition, comme l'établissement de clauses visant à contrer l'usage abusif des conventions fiscales et à mettre en place les déclarations pays par pays, pour lesquelles le paquet BEPS propose des standards minimum.
- Avoir voix au chapitre concernant le développement de normes et du suivi de la mise en œuvre du BEPS.
- Bénéficier d'un soutien en matière de renforcement des capacités, comme des conseils sur le développement de plan d'action pour la mise en œuvre des mesures BEPS.
- Faire partie d'une grande communauté d'échange de bonnes pratiques et partager ses expériences avec d'autres pays.

Tous les pays et juridictions intéressés peuvent contribuer à contrer BEPS en participant sur un pied d'égalité.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Afrique du Sud
Allemagne
Argentine
Belgique
Brésil
Canada
Chine (République populaire de)
Égypte
États-Unis
Espagne
France
Géorgie
Inde
Italie
Japon
Jamaïque
Nigéria
Norvège
Pays-Bas
Royaume-Uni
Sénégal
Singapour
Suisse

Informations complémentaires

- Les Groupes techniques de travail du Cadre inclusif accueille tous les nouveaux Membres pour les discussions de tous les sujets touchant au BEPS.
- L'instrument multilatéral permet la mise en œuvre des mesures BEPS en lien avec les conventions fiscales. À ce jour, 83 administrations ont signé l'instrument multilatéral, qui modifiera plus de 1 400 conventions fiscales. L'instrument est entré en vigueur le 1er juillet 2018 parmi les premières juridictions qui l'ont ratifié.
- La prochaine réunion plénière du Cadre inclusif aura lieu à Paris, France, en janvier 2019.
- Toutes les questions et manifestations d'intérêt sont les bienvenues et peuvent être envoyées à l'adresse suivante : CTP.BEPS@oecd.org